

**CONTROLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES  
DU L3 SCIENCES MEDICALES  
POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2013-2014**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- Vu la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur, ensemble la loi N° 71-557 du 12 juillet 1974 aménageant certaines de ses dispositions notamment son article 45 ;
- Vu la loi n° 79-565 du 6 juillet 1979 relative aux études médicales et pharmaceutiques ;
- Vu la loi n° 82-1098 du 23 décembre 1982 relative aux études médicales et pharmaceutiques ;
- Vu le décret n° 73-227 du 27 février 1973 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 23 juillet 1970 portant organisation du deuxième cycle des études médicales modifié par l'arrêté du 8 octobre 1971 et modifié par l'arrêté du 22 juillet 1980 ;
- Vu l'arrêté du 19 juillet 1973 relatif à certains diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 2 mai 1995 modifiant l'organisation du premier cycle et la première année du deuxième cycle ;
- Vu l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales
- Vu la délibération du Conseil d'U.F.R. en sa séance du 3 septembre 2012;
- Vu la décision du Conseil d'administration de l'Université François Rabelais ;

**A R R E T E**

**Titre 1<sup>er</sup> - Dispositions générales**

Le diplôme de formation générale en sciences médicales sanctionne la première partie des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en médecine ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence.

Les deux premiers semestres de la formation correspondent à la première année commune aux études de santé, organisée par l'arrêté du 28 octobre 2009 susvisé.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées chaque semestre à l'issue des enseignements qui y sont dispensés.

La validation des unités d'enseignement ou des éléments constitutifs des unités d'enseignement permet l'acquisition des crédits européens correspondants. Le nombre de crédits européens affectés à chaque unité d'enseignement est fixé sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

Enseignements théoriques				
N° UE	Libellé	ECTS	Nb d'heures CM/ED/TP	Semestre
UE 4	De l'agent infectieux à l'hôte	8	64 h	5
UE 5	Génétique médicale	4	32 h	
UE 7	Immunopathologie - immunointervention	5	40 h	
UE 13	Tissu sanguin	4	32 h	
/	Anglais	3	24 h	5-6
UE 1	Appareil digestif	8	64 h	6
UE 2	Appareil locomoteur	7	56 h	
/	Bases traitements médicamenteux	2	16 h	
/	Biopathologie moléculaire, cellulaire et tissulaire	4	32 h	
/	Santé Société Humanité	5	40 h	
Module 1	Apprentissage de l'exercice médical	4	32 h	5
	<b>Total</b>	<b>54</b>	<b>432 heures</b>	

Enseignements pratiques				
	Libellé	ECTS	Nb d'heures CM/ED/TP	Semestre
	Stage de Médecine (6 semaines)	4	105	5-6
	Stage Imagerie (2 semaines)	2	35	5-6
	Séminaire d'initiation à la médecine générale (présence obligatoire)		3	5 ou 6
	Sémiologies médicale et radiologique		28	5 - 6
	<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>171</b>	

Enseignements complémentaires				
	Libellé	ECTS	Nb d'heures CM/ED/TP	Semestre
	Les différents enseignements complémentaires (modules d'U.E.R.B., modules d'U E R.S.H) sont détaillés dans un livret distribué en début d'année universitaire.			
	Certains UEL de l'université peuvent être accessibles (se renseigner auprès de la scolarité).		40 à 50	5-6
	Deux enseignements complémentaires sont à effectuer au cours de l'année.			
	<b>Total</b>		<b>40 à 50 H</b>	
	<b>Total du L3</b>	<b>60</b>	<b>643 à 653H</b>	

## Titre 2 – Modalités de contrôle des connaissances (Cf annexe)

### Titre 3 – Sessions

Deux sessions sont organisées, 1<sup>ère</sup> session à la fin du 1<sup>er</sup> semestre (S5) en janvier et à la fin du 2<sup>ème</sup> semestre (S6) en mai-juin, 2<sup>ème</sup> session en septembre pour le S5 et S6.

Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne à une ou plusieurs UE (10/20) sont convoqués à la 2<sup>ème</sup> session pour repasser les épreuves de rattrapage relatives à ces UE.

### Titre 4 – Validation

Enseignements théoriques	Les UE transversales et intégrées doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20.
Enseignements complémentaires	Validation prononcée par le jury sur proposition du responsable de chaque enseignement.
Stages hospitaliers de Médecine et d'Imagerie	Les stages doivent être validés par le Doyen sur proposition des chefs de service
Séminaire d'initiation à la médecine générale	Présence obligatoire pour la validation
Enseignements pratiques de sémiologies médicale, radiologique et chirurgicale	Présence obligatoire pour la validation

La participation au contrôle continu, aux ED et aux TP est obligatoire y compris pour les enseignements complémentaires.

La présence au cours d'anglais est obligatoire : les absences injustifiées sont limitées à deux.

**Le passage en DCEM2 est autorisé si toutes les UE de L2 (dettes) et de L3 sont validées à la fin du L3 ainsi que l'ensemble des enseignements pratiques et complémentaires.**

Validation du module 1 : note au moins égale à 10/20 (en cas d'échec ce module pourra être validé en DCEM2).

Le diplôme de formation générale en sciences médicales est délivré aux étudiants qui ont validé l'ensemble des unités d'enseignement permettant d'acquérir les 180 crédits européens correspondant à la formation dispensée.

### Titre 5 – Redoublement

En cas de redoublement, le bénéfice reste acquis pour:

- Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- Les enseignements complémentaires validés
- Les stages validés

### Titre 6 – Consultation des copies

Les étudiants souhaitant consulter leurs copies doivent établir une demande écrite adressée à Monsieur le Doyen dans les 5 jours qui suivent l'affichage des résultats.

Seul l'étudiant concerné a le droit de consulter ses copies.

Les étudiants demandeurs sont convoqués pour consulter leurs copies sur place au service de la scolarité.

**ANNEXE**  
**CONTRÔLE DES CONNAISSANCES L3 - 2013-2014**

Unités d'enseignements			Tot. Pts	1 <sup>ère</sup> session						2 <sup>ème</sup> session			ECTS	
				Janvier			Mai-Juin			Septembre				
				Points	Epreuves	Durée	Points	Epreuves	Durée	Points	Epreuves	Durée		
Enseignements Théoriques	UE transversales	Bases traitements médicamenteux					20	20 à 30 QCM/QCS	0h30	20	20 à 30 QCM/QCS	0h30	2	
		Bio-pathologie moléculaire, cellulaire et tissulaire					20	40 à 60 QCM/QCS	1h00	20	40 à 60 QCM/QCS	1h00	4	
		Santé Société Humanité					20	1 QR/15 + 10 à 20 QCM/5 Présence obligatoire	1h00	20	1 QR/15 + 10 à 20 QCM/5 Présence obligatoire	1h00	5	
	UE intégrées	UE 4	De l'agent infectieux à l'hôte	20	20	60 à 80 QCM/QCS	1h30				20	60 à 80 QCM/QCS	1h30	8
		UE 5	Génétique médicale	20	20	40 à 60 QCM/QCS	1h00				20	40 à 60 QCM/QCS	1h00	4
		UE 7	Immunopathologie-immunointervention	20	20	40 à 60 QCM/QCS	1h00				20	40 à 60 QCM/QCS	1h00	5
		UE 13	Tissu sanguin	20	20	40 à 60 QCM/QCS	1h00				20	40 à 60 QCM/QCS	1h00	4
			Anglais (par groupe)	20	20	CC+ examen final	1h30	20	CC+ examen final	1h30	3			
		UE 1	Appareil digestif	20				20	60 à 80 QCM/QCS	1h30	20	60 à 80 QCM/QCS	1h30	8
		UE 2	Appareil locomoteur	20				20	60 à 80 QCM/QCS	1h30	20	60 à 80 QCM/QCS	1h30	7
Module 1	Apprentissage de l'exercice médical	20	20	2 dossiers					2 dossiers		4			
Enseignements complémentaires	Deux modules d'enseignements de SHS ou d'enseignement libres (UEL) ou du diplôme préparatoire à la recherche biomédicale (DPRB).		DEUX MODULES A VALIDER									/		

**ANNEXE  
CONTRÔLE DES CONNAISSANCES L3 - 2013-2014**

**suite**

<i>Unités d'enseignements</i>	<i>Tot. Pts</i>	<b>1<sup>ère</sup> session</b>						<b>2<sup>ème</sup> session</b>			<b>ECTS</b>
		<b>Janvier</b>			<b>Mai-Juin</b>			<b>Septembre</b>			
		<i>Points</i>	<i>Epreuves</i>	<i>Durée</i>	<i>Points</i>	<i>Epreuves</i>	<i>Durée</i>	<i>Points</i>	<i>Epreuves</i>	<i>Durée</i>	
Stages hospitaliers de médecine et d'imagerie		A VALIDER									6
Séminaire d'initiation à la médecine générale		A VALIDER									/
Sémiologie médicale					examen pratique + oral sur les ED A VALIDER			examen pratique + oral sur les ED A VALIDER			/
Sémiologie chirurgicale					épreuve orale de 20' sous forme d'entretien validant ou non l'examen			épreuve orale de 20' sous forme d'entretien validant ou non l'examen			/
Sémiologie radiologique		Examen oral : 4 objectifs tirés au sort, 3 traités, 1 rattrapage						Examen oral : 4 objectifs tirés au sort, 3 traités, 1 rattrapage			/
Microbiologie		QROC/QCM d'une durée de 20 mn à la fin de la dernière séance de la semaine						Evaluation d'un stage pratique (1) 2ème session en juin			/
Parasitologie		Reconnaissance de 10 éléments						Examen pratique			/
										Total ECTS L3	60

\* Un point bonus sera attribué aux étudiants qui auront passé quatre heures au Centre de Ressources en Langues et qui auront remis une fiche de travail

\* Un point bonus pourra également être donné aux étudiants qui auront validé le CLES

(1) Evaluation d'un stage pratique de 5 demi-journées noté sur 20 à organiser avec le responsable d'enseignement (2ème session en juin)